

---

Don en effets d'argenterie de la commune de Pontoise déposés par deux citoyens, lors de la séance du 4 frimaire an II (24 novembre 1793)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Don en effets d'argenterie de la commune de Pontoise déposés par deux citoyens, lors de la séance du 4 frimaire an II (24 novembre 1793). In: Tome LXXX - Du 4 Frimaire au 15 Frimaire an II (24 novembre au 5 Décembre 1793) p. 64;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1912\\_num\\_80\\_1\\_39121\\_t1\\_0064\\_0000\\_9](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1912_num_80_1_39121_t1_0064_0000_9);

---

Fichier pdf généré le 19/02/2024

mune nous donne déjà un produit de mille quarante-deux marcs argenterie net.

« Législateurs, c'est en vos mains que ce dépôt est confié; d'autres bientôt le suivront. Que cette masse changée en fer prépare des armes triomphantes qui portent la mort et la terreur au dernier des tyrans.

« La commune de Saint-Quentin a prononcé la destruction de tous les clochers, leurs flèches altières vont tomber et se rangeront sous le niveau de l'égalité, nos mains arracheront le plomb qui les couvrait, elles en formeront des balles meurtrières qui, d'un coup assuré, renverseront enfin Phydre aristocratique, pour ne laisser exister sur notre sol républicain, que la paix, le bonheur et pour toujours la liberté.

« Vive la République! vive la raison! Six prêtres viennent de déposer à la maison commune leurs chiffons de fanatiques; ils ont demandé l'incendie de leurs lettres de prêtrise, abjuré les erreurs du catholicisme, et rendus à la saine philosophie, ils ne reconnaissent avec nous qu'un culte, celui de la vérité et de la raison et de salut que celui de la République une et indivisible.

« Les membres composant le conseil général de la commune de Saint-Quentin.

« Le 29 brumaire l'an II de la République, une et indivisible et impérissable.

(Suivent 25 signatures.)

#### Récapitulation :

« De l'or, de l'argenterie dorée et non dorée, que renferment les cinq caisses adressées à la Convention nationale :

« Trois marcs cinq onces d'or pur.	3	5
« Trois cent-quatre-vingt-sept marcs trois onces d'argent doré, ci.	387	3
« Six cent quarante trois marcs d'argent .....	643	»

« Ensemble mille trente-quatre marcs.....	1.034
---	-------

« Certifié cet état véritable et se portant à mille trente-quatre marcs au lieu de mille quarante deux annoncés par erreur dans l'adresse ci-contre. »

(Suivent 10 signatures.)

#### COMPTE RENDU des Annales patriotiques et littéraires (1).

La commune de Saint-Quentin dépose sur l'autel de la patrie 1044 marcs d'argent. Les pétitionnaires annoncent que chez eux on ne reconnaît plus d'autre culte que celui de la raison et de la liberté. (*Applaudi; honneurs de la séance.*)

(1) *Annales patriotiques et littéraires* [n° 328 du 5 frimaire an II (lundi 25 novembre 1793), p. 1520, col. 2].

**Des commissaires du comité révolutionnaire du district de Saint-Flour présentent sur l'autel de la patrie 700 marcs d'argent, provenant des églises de leur canton. Ils invitent la Montagne à rester à son poste jusqu'à la paix.**

**Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).**

*Suit l'offrande des commissaires du comité révolutionnaire du district de Saint-Flour (2).*

« Citoyens représentants,

« Liberté, égalité, unité, indivisibilité de la République ou la mort, voilà les sentiments qui animent les citoyens du district de Saint-Flour. Chez nous plus de superstition, plus de préjugés, plus d'églises, plus de prêtres; nos temples servent aujourd'hui à la célébration des fêtes civiques. Le jour de la décade a remplacé la fête du dimanche. Les cloches ont été converties en canons et nous portons sur l'autel de la patrie, au nom de nos concitoyens, 700 marcs d'argent, premières dépouilles de la superstition et des préjugés religieux. Ce métal va être purifié au creuset de la philosophie et de la raison et la couronne à triple étage de ce pape d'argent dit Saint-Silvestre, travaillé à voire barre, servira plus utilement, par cette heureuse métamorphose, et la révolution et la liberté.

« Montagne de la Convention, qui fus toujours le soutien de cette liberté chérie, les sans-culottes du département du Cantal, qui fut aussi la montagne de la liberté contre les rebelles de la Lozère et de l'Aveyron, qui sut se préserver de l'esprit de fédéralisme qui menaçait la France, te félicite d'avoir sauvé la République. Poursuis tes glorieux travaux et reste à ton poste jusqu'à la paix.

« Vive la République! vive la Convention nationale!

« Les commissaires du comité révolutionnaire du district de Saint-Flour, département du Cantal.

« LAMOUREUX; S.-T. CLAVIÈRE; A. BERNARD. »

**Deux sans-culottes de Pontoise, députés, l'un par la Société montagnarde de cette ville, et l'autre par la commune, viennent apporter des effets d'argenterie sur l'autel de la patrie. Ils assurent la Convention de leur dévouement au maintien de la République.**

**Mention honorable, insertion au « Bulletin » (3).**

*Suit la déclaration des deux sans-culottes de Pontoise (4).*

« Citoyens,

« Le zèle ardent du patriotisme, le vif amour de la chose publique et le sincère désir du

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 141.

(2) *Archives nationales*, carton C 283, dossier 805.

(3) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 142.

(4) *Archives nationales*, carton C 285, dossier 828.